

1. ASHUAPMUSHUAN

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 23 septembre au lundi le ou le plus près du 30 octobre
b) Tétrás du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 23 septembre au lundi le ou le plus près du 30 octobre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 23 septembre au lundi le ou le plus près du 30 octobre
	7	aucune	du samedi le ou le plus près du 23 septembre au 31 mars
d) Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin
e) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i> (C.R.C., c. 1035)		

2. CHIC-CHOCS

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 28 octobre au lundi le ou le plus près du 13 novembre
b) Tétrás du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 28 octobre au lundi le ou le plus près du 13 novembre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 28 octobre au lundi le ou le plus près du 13 novembre

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
	7	aucune	du samedi le ou le plus près du 28 octobre au lundi le ou le plus près du 13 novembre
d) Coyote	4	aucune	du samedi le ou le plus près du 28 octobre au lundi le ou le plus près du 13 novembre
e) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

3. DUCHÉNIER

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	2	voir article 24	Du samedi le ou le plus près du 1 ^{er} novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
b) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 17 octobre au lundi le ou plus près du 27 octobre du lundi le ou le plus près du 17 novembre au dimanche le ou le plus près du 30 novembre
c) Tétràs du Canada	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 17 octobre au lundi le ou plus près du 27 octobre du lundi le ou le plus près du 17 novembre au dimanche le ou plus près du 30 novembre
d) Lièvre d'Amérique	3	Aucune	du vendredi le ou le plus près du 17 octobre au lundi le ou plus près du 27 octobre du lundi le ou le plus près du 17 novembre au dimanche le ou plus près du 30 novembre
	7	Aucune	du lundi le ou le plus près du 17 novembre au 31 mars
e) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

4. DUNIÈRE

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du jeudi le ou le plus près du 9 novembre au dimanche le ou le plus près du 15 novembre
b) Tétràs du Canada	3	voir article 27	du jeudi le ou le plus près du 9 novembre au dimanche le ou le plus près du 15 novembre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du jeudi le ou le plus près du 9 novembre au dimanche le ou le plus près du 15 novembre
	7	aucune	du jeudi le ou le plus près du 9 novembre au 31 mars
d) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

5. LAURENTIDES (incluant secteur Tourilli)

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du 17 octobre au dimanche le ou le plus près du 5 novembre
b) Tétràs du Canada	3	voir article 27	du 17 octobre au dimanche le ou le plus près du 5 novembre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du 17 octobre au dimanche le ou le plus près du 5 novembre
	7	aucune	du samedi le ou le plus près du 21 octobre au 31 mars
d) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

6. LA VÉRENDRYE

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du jeudi le ou le plus près du 12 octobre au 15 janvier
b) Tétràs du Canada	3	voir article 27	du jeudi le ou le plus près du 12 octobre au 15 janvier
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du jeudi le ou le plus près du 12 octobre au 15 janvier
	7	aucune	du lundi le ou le plus près du 17 novembre au 31 mars
d) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

7. MASTIGOUCHE

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
b) Tétràs du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
	7	aucune	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 mars
d) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

8. MATANE

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du mardi le ou le plus près du 24 octobre au dimanche le ou le plus près du 5 novembre
b) Tétrás du Canada	3	voir article 27	du mardi le ou le plus près du 24 octobre au dimanche le ou le plus près du 5 novembre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du mardi le ou le plus près du 24 octobre au dimanche le ou le plus près du 5 novembre
	7	aucune	du mardi le ou le plus près du 24 octobre au 31 mars
d) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

9. PAPINEAU-LABELLE

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du lundi le ou le plus près du 4 septembre au dimanche le ou le plus près du 17 septembre du vendredi le ou le plus près du 13 octobre au dimanche le ou le plus près du 29 octobre du dimanche le ou le plus près du 19 novembre au 15 janvier
b) Tétrás du Canada	3	voir article 27	du lundi le ou le plus près du 4 septembre au dimanche le ou le plus près du 17 septembre du vendredi le ou le plus près du 13 octobre au dimanche le ou le plus près du 29 octobre du dimanche le ou le plus près du 19 novembre au 15 janvier
c) Lièvre d'Amérique Lapin à queue blanche	3	aucune	du lundi le ou le plus près du 4 septembre au dimanche le ou le plus près du 17 septembre

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
			du vendredi le ou le plus près du 13 octobre au dimanche le ou le plus près du 29 octobre
			du dimanche le ou le plus près du 19 novembre au 15 janvier
	7	aucune	du dimanche le ou le plus près du 19 novembre au 15 janvier
d) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

10. PORT-CARTIER – SEPT-ÎLES

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 15 janvier
b) Tétràs du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 15 janvier
c) Lagopède alpin	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 30 avril
d) Lagopède des Saules	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 30 avril
e) Lièvre d'Amérique	7	aucune	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 30 avril
f) Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin
g) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

11. PORT-DANIEL

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du lundi le ou le plus près du 3 octobre au dimanche le ou le plus près du 15 octobre
b) Tétras du Canada	3	voir article 27	du lundi le ou le plus près du 3 octobre au dimanche le ou le plus près du 15 octobre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du lundi le ou le plus près du 3 octobre au dimanche le ou le plus près du 15 octobre
	7	aucune	du lundi le ou le plus près du 3 octobre au 31 mars
d) Coyote	4	aucune	du lundi le ou le plus près du 3 octobre au dimanche le ou le plus près du 15 octobre
e) Ours noir	2	voir article 26	du 1 ^{er} juin au 30 juin
f) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

12. PORTNEUF

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 décembre
b) Tétras du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 décembre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 décembre
	7	aucune	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 31 mars
d) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

13. RIMOUSKI

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du 15 octobre au 1 ^{er} décembre
b) Tétrás du Canada	3	voir article 27	du 15 octobre au 1 ^{er} décembre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du 15 octobre au 1 ^{er} décembre
	7	aucune	du lundi le ou le plus près du 17 novembre au 31 mars
d) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

14. ROUGE-MATAWIN

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du mardi le ou le plus près du 5 septembre au lundi le ou le plus près du 6 novembre
b) Tétrás du Canada	3	voir article 27	du mardi le ou le plus près du 5 septembre au lundi le ou le plus près du 6 novembre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du mardi le ou le plus près du 5 septembre au lundi le ou le plus près du 6 novembre
	7	aucune	du mardi le ou le plus près du 7 novembre au 31 mars
d) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

15. SAINT-MAURICE

Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a) Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
b) Tétrás du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
c) Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
	7	aucune	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 mars
d) Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		